

Guide AIRTHEMIS pour la réalisation des mesures d'empoussièrement amiante prenant en compte le risque Covid-19



Guide à destination des professionnels du désamiantage

#1 / CONTEXTE

Ce guide a été réalisé selon les informations du guide de préconisation de sécurité sanitaire, réalisé par la filière professionnelle du diagnostic et du prélèvement d'air, sous l'égide de la FIDI et de la CDI FNAIM et approuvé par l'OPPBTP.

Les laboratoires AIRTHEMIS ont mis en place des procédures prenant en compte la pandémie de Covid-19, afin de protéger aussi bien les salariés AIRTHEMIS que tous les intervenants des chantiers. Vous trouverez ci-dessous les principales dispositions.

#2 / ENVOI DES DOCUMENTS PRÉALABLE ET DEVIS

Afin de préparer au mieux nos interventions sur chantier, il est important de transmettre au plus tôt les plans de retrait et autres documents (diagnostics, mode opératoire SS4, plan de prévention, etc...).

Nous demandons également à nos clients de nous transmettre leurs procédures d'interventions, intégrant le risque de Covid-19, pouvant modifier nos procédures.

Les devis et stratégies d'échantillonnage envoyés tiendront compte, en conséquence, des exigences Covid-19.

Suite à la réception des devis signés, le service planification contactera les chefs de chantier pour prévoir les interventions.

#3 / DEROULÉ DE L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN AIRTHEMIS SUR CHANTIER

#3.1 / La gestion des clés et des accès chantiers

Lors de la remise des clés, nous demandons au donneur d'ordre ou à son mandant de respecter les consignes suivantes :

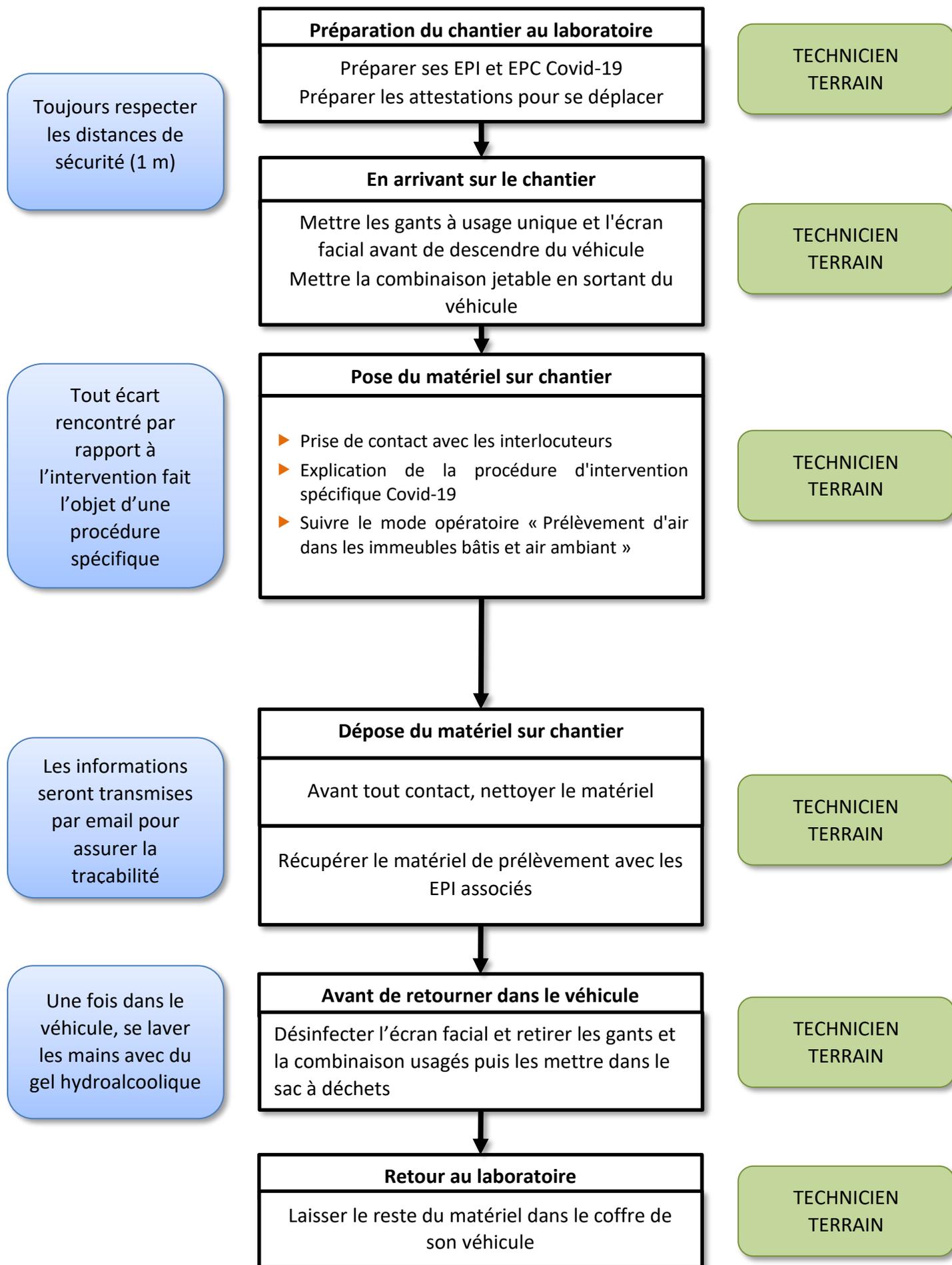
- ▶ Durant le processus de remise des clés, les différents intervenants ne doivent pas se rapprocher à moins de 2 mètres les uns des autres ;
- ▶ Si possible, poser les clés à l'extérieur ;
- ▶ Donner un numéro de téléphone permettant au technicien d'appeler le possesseur des clés, aussi bien pour le retrait que pour la restitution ;
- ▶ Ne donner que les clés utiles à l'ouverture du chantier et la réalisation des prélèvements.

#3.2 / En arrivant sur le chantier

L'entreprise de traitement de l'amiante doit indiquer un interlocuteur unique (chef de chantier par exemple) afin de donner les informations utiles au technicien AIRTHEMIS.

Dans le contexte actuel, l'entreprise de désamiantage mettra à disposition du technicien AIRTHEMIS une zone, à l'écart, lui permettant de préparer l'intervention et de se changer.

#3.3 / Procédure de pose des pompes



#3.4 / Entrée en zone et mesures sur opérateurs

L'entrée en zone du technicien n'est pas autorisée durant toute la durée du dispositif de confinement, à l'exception des poses et déposes de mesures de restitution et en dehors de la présence du personnel de chantier.

Par conséquent, les mesures d'empoussièrement sur opérateurs seront réalisées uniquement si un « contact visuel » est possible (bulle de visualisation, travaux réalisés en extérieur ou à l'intérieur sans confinement en SS4...) en dehors de la zone, entre notre technicien et le (ou les) opérateur(s) de désamiantage, pendant la totalité de la phase de retrait. Durant le prélèvement sur opérateur, la zone de la bulle de visualisation doit être réservée prioritairement au technicien préleveur.

- 1) Préparation des équipements : Les équipements (pompes, cassettes...) sont préparés dans la « Zone Technicien Préleveur d'air »
- 2) Préparation des personnels : Les opérateurs de désamiantage s'équipent de leurs EPI (combinaison intégrale, gants, APR avec filtration P3). Le technicien préleveur d'air s'équipe de ses EPI (combinaison intégrale, gants, APR avec filtration P3) dans la « Zone Technicien Préleveur d'air »

#4 / RECEPTION ET TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Aujourd'hui, la plateforme AIRTHEMIS PRO vous permet de centraliser toutes les demandes administratives liées aux prélèvements d'air :

- ▶ Programmation des dates d'interventions pour des mesures d'empoussièrement ;
- ▶ Demande de devis et de stratégies ;
- ▶ Dépose des plans de retrait, diagnostics et autres documents chantier ;
- ▶ Téléchargement des documents (rapports, devis, stratégies, etc...) pendant mais surtout après la fin de vos chantiers.

Cette plateforme sécurisée est accessible à l'ensemble de vos collaborateurs à partir de tous postes connectés à internet, après inscription du service administratif d'AIRTHEMIS.

#5 / CONTACT AIRTHEMIS

L'ensemble du personnel AIRTHEMIS reste disponible par email et par téléphone, pour échanger en cas de besoin.

Pour toute question relative à la pandémie de Coronavirus, vous pouvez contacter les référents Covid-19 des différents laboratoires AIRTHEMIS.

Coordonnées sur www.airthemis.com

#6 / RECOMMANDATIONS DE L'OPPBTP



Lavez-vous les mains avec du savon très fréquemment dans les bases vie et installations prévues à cet effet. Prévoyez des lingettes ou produits hydroalcooliques dans les véhicules utilitaires.



Évitez le contact physique et assurez la distance d'un mètre entre les personnes.



Nettoyez régulièrement les surfaces et lieux collectifs (tables, poignées...) ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles...).



Utilisez les équipements de protection : gants métier, lunettes ou écran facial pour casque, protection respiratoire (lorsque la distance d'un mètre avec une autre personne ne peut pas être respectée).



Toussez ou éternuez dans votre coude. Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle.



Évitez de vous toucher le visage.